

Conseil Municipal du 02 juillet 2024

Extrait du registre des délibérations

D 3-1/2024

Avenant à la convention pour l'organisation du Banquet du 11 novembre entre les communes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille et Wambrechies

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP (à partir de 19h12), Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT (jusqu'à 21h01), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN

Mme YAP ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (jusqu'à 19h12)

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M LOGIER

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 21h01)

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Cédric ANDRÉ :

En 2023, les communes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille et Wambrechies, soucieuses d'entretenir le devoir de mémoire et de rendre hommage aux anciens combattants, ont pris la décision de mutualiser leurs ressources dans un esprit de partenariat, en vue d'organiser conjointement chaque année un banquet 11 novembre en l'honneur des anciens combattants de leurs communes respectives.

La commune de Saint-André-lez-Lille souhaite rejoindre cette initiative.

Il est nécessaire de modifier la convention pour l'organisation du banquet du 11 novembre, par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la Majorité absolue ;

Abstention : Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M.
RENOUF, Mme ATTINAULT

Contre : M. GARCIA

Ne participe pas au Vote : M. LEBLANC

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint-André-lez-Lille au dispositif et son intégration à la convention initiale ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention pour l'organisation du banquet du 11 novembre.
- **DIT QUE** cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

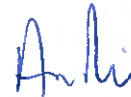
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,




Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ